

CONFERENCE MONDILE - FORUM D'INNOVATIONS NATIONALES – EXPOSE SUR L'ITIE-BF

INTRODUCTION

Le processus ITIE-BF a connu une deuxième validation en 2017 qui a permis au Conseil d'Administration de l'ITIE de déclarer le Burkina Faso comme « **pays ayant accompli des progrès significatifs** » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE ; avec des mesures correctives à mettre en œuvre pour l'atteinte du statut de « **pays accomplissant des progrès satisfaisants** ». La troisième validation du Burkina Faso est prévue pour le mois d'août 2019.

Depuis son adhésion à l'ITIE le Burkina Faso a élaboré, publié et disséminé huit (08) rapports ITIE couvrant les années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

INNOVATIONS

- ✓ Le Groupe multipartite de l'ITIE-BF a élaboré et adopté au cours de l'année 2018, un règlement intérieur pour régir son fonctionnement.
- ✓ De même, des concertations sont en cours pour l'élaboration de documents décrivant le mode de désignation des membres de la société civile et ceux des représentants des sociétés minières au Comité de pilotage.
- ✓ Dans le souci de rapprocher l'ITIE-BF des populations, notamment celles des zones d'intervention des sociétés minières industrielles, treize (13) comités ITIE locaux ont été créés par arrêtés provinciaux et installés dans treize (13) « communes minières ».
- ✓ Des séries de formations et d'émissions jeux-radiophoniques ont été organisées dans dix (10) de ces treize (13) « communes minières », en vue de promouvoir les débats publics autour de la transparence et la bonne gestion du processus de l'exploitation des ressources extractives.
- ✓ Une feuille de route et un projet de guide pratique pour la divulgation des identités des propriétaires réels des entreprises extractives.
- ✓ Le genre a été intégré dans le rapport ITIE 2016 permettant d'avoir des données désagrégées (Homme-Femme) sur les emplois de certaines sociétés minières couvertes par le rapport.
- ✓ Un comité national composé de représentants de l'administration, des collectivités territoriales, de la société civile, des sociétés extractives et de l'ITIE-BF a été mise en place en mai 2019 pour assurer le suivi de l'utilisation des recettes minières notamment le Fonds Minier de Développement Local prévu par le Code Minier (loi 2015-036/CNT du 26 juillet 2015).
- ✓ Les ministères en charge des finances et des mines ont entrepris des réformes allant en droite ligne avec l'Exigence de la Norme ITIE relative à la publication des données à la source. Il s'agit entre autres de **i)** la finalisation de l'infocentre de la Direction Générale des Impôts (DGI) qui est une plateforme d'interconnexions des informations dont disposent les entités étatiques (régies financières) sur le secteur minier; **ii)** la mise en ligne du portail de télé déclaration et de télépaiement des impôts et taxes appelés eSintax (système informatisé de taxation); **iii)**

- l'implémentation du logiciel TruBudget au Burkina Faso pour assurer la transparence dans la gestion des contributions financières des partenaires techniques et financiers et **iv)** l'informatisation du cadastre minier avec des données mises en ligne, ce qui permet d'avoir toutes les informations nécessaires sur les autorisations et titres miniers, les transferts de titres miniers et autorisations, leur validité etc.
- ✓ la pratique de l'immatriculation des sociétés extractives à leur création, par la Direction Générale des Impôts (DGI) à travers le CEFORE (Centre de formalités des entreprises) qui leur affecte des numéros d'identifiant unique (IFU).